

Tunisia in Transition

German-Arab Research Group

**Working Paper
December 2013**

By Salma Besbes

L'ONU-

Acteur du processus transitionnel en Tunisie

The Working Paper Series is a platform to share and discuss on-going research which is conducted in the framework of the interdisciplinary research project "Tunisia in Transition". "Tunisia in Transition" is administered by the Institute of Near and Middle Eastern Studies at the University of Munich (LMU) and the Chair of International Politics at the University of Passau, in cooperation with partners from the Universities of Carthage, Tunis-el Manar, La Manouba and Sousse. It is supported by the DAAD.

Le mouvement protestataire spontané, populaire et sans leadership initié par l'acte d'immolation de Mohamed Bouazizi, ayant abouti à la chute de l'ancien chef de l'Etat est l'œuvre de nouveaux acteurs sociaux et politiques dont principalement les jeunes. Autant leur rôle politique non enrôlés dans les associations et les partis politiques pour la majorité est inconcevable, autant le rôle politique de la société civile et des partis politiques est jusque là indiscutable pour la transition démocratique en Tunisie qui était pour la première fois le centre d'attraction des acteurs internationaux promouvant le processus démocratique du pays.

La levée du soulèvement des tunisiens, autant que sa puissance, a échappé à tout le monde. Cette bonne surprise a été accueillie et bénie aussi bien par les tunisiens que par les étrangers y compris les Etats, les Organisations Internationales, les Organisations non gouvernementales(ONG)... L'Organisation des Nations Unies (ONU) n'a pas échappé à cette position. Or, s'agissant de cette organisation internationale universelle, on peut se poser la question selon laquelle : l'ONU va-t-elle se contenter de la simple bénédiction et de sa présence symbolique en Tunisie comme c'était le cas avant le 14 janvier¹ ou jouera-

¹ Selon l'entretien que j'ai effectué avec Monsieur Abderrahmane Elyessa, le responsable du projet « Appui à la gouvernance politique et aux réformes institutionnelle », j'ai pu constater que l'intervention de l'ONU pour des programmes de promotion pour le développement du pays était « symbolique » avant le 14 janvier selon son expression. Il est à rappeler que le partenariat de l'ONU avec les pouvoirs publics d'un Etat pour la promotion du développement n'est acquis qu'à la demande de ce pays. Avant le 14 janvier la Tunisie représentait un régime politique fermé qui manipu-

t-elle un rôle beaucoup plus important et efficient dans la promotion du processus démocratique du pays ? En effet, suite au soulèvement populaire, le nouveau gouvernement tunisien « a souhaité bénéficier de l'appui de l'ONU pour accompagner cette mutation »². De même le système des Nations Unies a réagi tôt et positivement. En fait, il devait discuter le 14 janvier le projet d'appui au développement en Tunisie après un travail qui a duré à peu près un an et demi. Suite au changement du contexte, du paradigme et du rapport politique en Tunisie, le système des Nations Unies avait mis à coté le projet déjà préparé pour se lancer à reprendre le fil du travail et préparer en deux mois un autre projet intitulé « *stratégie de transition en Tunisie*(STT)³. Cette stratégie d'appui du système des Nations Unies au processus transitionnel s'incarne dans la Déclaration du Millénaire⁴ qui soulignait l'attachement et la promotion de l'organisation aux valeurs

lait les statistiques et donnait une image faussée sur la situation en Tunisie selon laquelle la collaboration de l'ONU pour la promotion du développement n'était pas si importante. Ainsi, selon Monsieur Abderrahmane Elyessa « *il n'y avait ni véritable axe ni espace de travail avec l'ancien régime malgré le besoin socio-économique* ».

² Document officiel du PNUD « *Appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles en Tunisie* »

³ Selon l'entretien que j'ai effectué avec Monsieur Abderrahmane Elyessa, le responsable du projet « *Appui à la gouvernance politique et aux réformes institutionnelle* »

⁴ Résolution adoptée par l'Assemblée générale (A/55/L.2), voir, <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>; consultée le 01-09-2013

de droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Cet engagement s'est réaffirmé de nouveau à travers le Sommet Mondial de 2005⁵ et la Résolution 62/7 de l'Assemblée générale⁶. L'adaptation de la stratégie de l'organisation internationale aux changements survenus en Tunisie n'était pas unique à l'ONU. L'Union Européenne(UE), quant à elle, a défini avec une nouvelle dimension ses relations avec la Tunisie post-révolutionnaire en lui conférant le statut de « *partenaire privilégié* »⁷. Ainsi la communauté internationale et notamment l'ONU, pourraient gagner à ce que le processus démocratique soit constamment renforcé et appuyé.

Avec le printemps arabe l'ONU continue d'être aux prises avec le triple défi de l'instauration des démocraties, de leur préservation, et de l'amélioration de leur qualité. Le défi principal que l'organisation

⁵ Résolution adoptée par l'Assemblée générale A/60/L.1, voir http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/docs/wso_utcome2005_fr.pdf; consultée le 01-09-2013

⁶ Du 13 décembre 2007, voir <http://www.ipu.org/idd-f/a-62-296.pdf>; consultée le 01-09-2013

⁷ Voir. *Rapport sur la coopération Union Européenne- Tunisie 2012*, préface. Dans ce cadre il est à noter que l'UE a lancé un projet en 2012 qui s'étend jusqu'à 2016 portant sur un programme d'appui à l'accord d'association et à la transition(P3AT). Il vise à renforcer la capacité des administrations et institutions publiques et des acteurs de la société civile pour la réussite de la transition démocratique et la mise en œuvre de l'accord d'association du plan d'action de la politique de voisinage et du plan d'action du partenariat privilégié en conformité avec les objectifs du programme SPRING(*Suuport for partnership, reforms and inclusive growth*)

doit relever généralement à l'égard des pays arabes et particulièrement à l'égard de l'Etat tunisien dans ce domaine est le suivant : Comment promouvoir plus efficacement les principes, institutions et pratiques démocratiques universellement reconnus tout en contribuant à l'établissement d'un Etat de droit ?

L'objectif de cette analyse est d'étudier la contribution de l'ONU, cet acteur politique international, au processus démocratique en Tunisie, son impact sur la vie politique et son interaction avec les acteurs politiques nationaux⁸ tout en poursuivant d'une part, une approche essentiellement analytique et déductive⁹ et d'autre part, une approche doublement comparative¹⁰.

Suite à ma recherche documentaire et les entretiens que j'ai pu effectués avec des responsables du bureau de l'ONU à Tunis, j'ai pu relever que le système des Nations Unies et essentiellement le Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD), pour promouvoir le processus transitionnel en Tunisie, s'articule autour des deux axes suivants :

- 1) Le développement socio-économique
- 2) La gouvernance démocratique et les réformes institutionnelles

⁸ Tels que le gouvernement, les pouvoirs publics, les partis politiques

⁹ Elle consiste à étudier les positions officielles de l'organisation et ses contributions concrètes au processus démocratique au près de l'Etat tunisien et la société civile à travers les documents officiels de l'organisation et des rencontres effectuées avec des responsables du bureau de l'ONU en Tunisie.

¹⁰ Elle consiste à comparer tantôt le rôle de l'organisation dans la promotion du processus démocratique en Tunisie avec celui de l'Egypte, tantôt la promotion de l'acteur international dans le processus démocratique avec celle d'un autre acteur international qui est l'Union Européenne.

Or n'étant pas essentiellement un bailleur de fonds institutionnel international comme c'est le cas de l'UE, le PNUD s'intéressera, plutôt et principalement, pour la promotion du processus transitionnel, à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles. Cependant, il ne faut pas s'en passer du rôle aussi important qu'il joue pour la relance du développement socio-économique¹¹.

Le changement intervenu en Tunisie avec la révolution du 14 janvier a soulevé des attentes en matière de gouvernance démocratique. En réponse à ces aspirations, plusieurs projets de réformes ont été engagés dès lors, notamment en domaine de la lutte contre la corruption, de la justice transitionnelle, de la réforme de la justice et de la sécurité, sans oublier le processus constitutionnel devant aboutir à l'établissement d'un Etat de droit.

Etant le promoteur du processus transitionnel en Tunisie, le système de l'ONU en général et le PNUD en particulier a consacré environ les 2/3 de son intervention en Tunisie au tour de trois piliers fondamentaux et complémentaires qui sont¹² :

1) La gouvernance politique

¹¹ Le PNUD n'est pas défini comme un bailleur de fonds mais plutôt comme un organisme international qui est toujours à la recherche de cofinancements et de bailleurs de fonds pour la réalisation de ses objectifs notamment en développement socio-économique. D'ailleurs, il est à noter qu'il a élaboré en avril 2012 un projet intitulé « Relèvement économique, Appui au secteur privé et à la cohésion sociale dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine ». Voir <http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/projects/TUN/00061449/PRODOC%20sign%C3%A9%2000077839.pdf> , consulté le 03-09-2013

¹² Voir. document officiel du PNUD « *appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles en Tunisie* »

2) La consolidation de l'Etat de droit

3) La gouvernance administrative et intégrité

Paragraphe 1 : L'appui à la gouvernance politique

Ce pôle met l'accent sur l'assistance électorale, l'appui à la citoyenneté et le dialogue national enfin sur le processus constitutionnel et parlementaire.

1) L'appui au processus électoral en Tunisie

Pour l'élection d'une *Assemblée Nationale Constituante*(ANC), le gouvernement tunisien a sollicité le système de l'ONU pour une assistance technique et financière au processus électoral. En réponse à cette requête, le PNUD a mis en place un projet¹³ d'appui au processus électoral en Tunisie. Il a pour objectif de fournir un appui-conseil sur les questions électorales pour renforcer la capacité de la Tunisie en la matière tout en collaborant avec d'autres prestataires d'assistance techniques, tels que *l'International Foundation For Electoral System*(IFES) et l'Union Européenne. Dès son lancement « *L'appui au processus électoral en Tunisie* » s'articule autour de trois composantes complémentaires :

La première vise à fournir une assistance technique et à partager les expériences comparatives et les bonnes pratiques internationales avec les autorités électorales tunisiennes. La deuxième offre un appui aux organismes de la société civile pour être utile à la sensibilisation du public. La troisième a pour objectif d'encourager la

¹³ Le projet est intitulé « *Appui au processus électoral en Tunisie* ». Il s'étend de 2011 jusqu'à 2014. Le budget qui lui a été réservé est de 7 500 000\$ avec la contribution de la Suède, l'Australie, l'Espagne, le Japon, la Suisse et le Royaume Unis.

participation des femmes à la vie politique tout en renforçant leurs capacités.

En se basant sur le document officiel du PNUD « *appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles en Tunisie* » on constate, d'une part, que le renforcement des capacités des autorités nationales responsables de la mise en œuvre du processus électoral a été réalisé. En effet le PNUD a fourni son appui à l'*Instance Supérieure Indépendante des Elections*, (ISIE) en mettant à sa disposition conseils et ressources relatifs aux domaines des opérations électorales, des technologies de l'information, des méthodologies de formations et de sensibilisation du public et des questions juridiques. Ce projet a notamment contribué à la mise en œuvre du processus électoral en achetant les urnes et le matériel électoral et en contribuant aux formations des formateurs du personnel des bureaux de vote. Après la phase opérationnelle en novembre 2011, le projet a aidé l'ISIE à se concentrer sur les activités post-électorales, qui consiste à apporter appui à l'élaboration de la nouvelle loi électorale. Depuis janvier 2012, le projet a organisé plus de dix évènements¹⁴ pour tirer les leçons des premières élections démocratiques en Tunisie. D'autre part, le projet « *L'appui au processus électoral en Tunisie* » a soutenu la société civile¹⁵ et la participation des femmes au processus électoral¹⁶.

¹⁴ Tables rondes, séminaires, conférences et voyages d'étude.

¹⁵ Le travail avec la société civile se concentre sur le renforcement des capacités des organisations tunisiennes pour arriver à sensibiliser le public en matière électorale. Dans ce cadre le projet est entrain de mettre en place un groupe de facilitateurs tunisiens accrédités « BRIDGE ».

¹⁶ Le projet a formé 169 femmes candidates à travers six ateliers visant à améliorer leur compréhension du processus électoral et de ses procédures, à

Pour soutenir le processus électoral en Tunisie, le PNUD avait des projets en la matière avec la collaboration de l'UE. Cependant, celle-ci avait des projets qui lui sont propres essentiellement avec les OSC telles que : la *LTDH* pour former des formateurs des observateurs électoraux, *ATIDE*, *Mourakiboun*...qui ont contribué avec l'appui de l'UE à présenter un projet de constitutionnalisation de l'ISIE déjà discuté dans le cadre d'une séance d'audition officielle pour les commissions des constitutionnelles de l'ANC. Aussi, l'UE a contribué au renforcement des partis politiques en établissant des forums de dialogue avec les partis et les OSC, la commission électorale et les médias. Enfin, avec la collaboration de l'*Association Tunisienne de Droit Constitutionnel*, l'UE a contribué à la compréhension de nouveaux concepts pour les tunisiens tels que le régime politique, le vote, le référendum, en diffusant des spots télévisés et radio dans l'objectif de les inciter à se diriger aux urnes le jour du vote.

Ainsi, aussi bien l'ONU que l'UE sont considérées comme des acteurs promouvant le processus électoral en Tunisie. Or s'agissant du processus électoral en Egypte, il est à signaler que le soutien du PNUD au processus électoral législatif et présidentiel est assez timide¹⁷ car le gouvernement égyptien est moins ouvert que le gouvernement tunisien à la collaboration avec les acteurs internationaux.

les orienter sur la conduite des campagnes électorales et à développer leur leadership.

¹⁷ D'après Monsieur Abderrahmane Elyessa, le responsable du projet « *Appui à la gouvernance politique et aux réformes institutionnelle* » et les documents officiels du PNUD sur l'Egypte

2) L'appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national en Tunisie

Le 23 octobre 2011, a été élue, suite à un scrutin libre et transparent, une *Assemblée Nationale Constituante* (ANC) dont la mission consiste essentiellement à élaborer une nouvelle constitution. En l'absence d'une tradition parlementaire, l'ANC s'est trouvée confrontée à de nombreux défis. Face à cette situation le PNUD et ses partenaires ont proposé leur soutien à l'ANC et aux organismes de la société civile en s'inscrivant ainsi, dans l'appui de la communauté internationale à la transition démocratique en Tunisie. Ce soutien s'est concrétisé à travers l'élaboration du projet « *appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national en Tunisie* »¹⁸. Ayant accompagné de nombreux processus constitutionnel dans le monde, l'assistance technique et substantielle de l'ONU répond à l'idée que l'élaboration des constitutions constitue un processus national et souverain¹⁹.

En se référant au rapport du PNUD de 2012 sur le processus transitionnel en Tunisie, on note que les résultats qui ont été atteints sont les suivants :

* L'appui à un processus constitutionnel et inclusif :

¹⁸ Ce projet s'étend d'avril 2012 jusqu'à mars 2015. Il est mené par le PNUD avec le partenariat de l'ANC et les organisations de la société civile. Le budget qui lui a été réservé est d'une estimation de 18 012 400\$ avec la contribution du Japon, de la Belgique, du Suède, de l'Union Européenne, du Danemark et du PNUD.

¹⁹ Pour concrétiser ce choix le PNUD s'est considéré comme un fournisseur neutre d'assistance technique pour apporter aux parties prenantes un appui ciblé sur un processus respectueux de la volonté souveraine des acteurs.

A travers ce projet le PNUD a apporté une assistance technique sur les questions constitutionnelles et législatives à travers un nombre de moyens dont le premier consiste en la mise à disposition de perspectives comparatives sur les procédures constitutionnelles au sujet du travail des commissions et de la révision du règlement intérieur. Le deuxième moyen est le partage d'expériences sur l'équilibre des pouvoirs sur la base des régimes mixtes parlementaires et semi-présidentiel. Le troisième moyen s'est présenté comme un appui technique à l'élaboration de dispositions relatives à l'indépendance financière et administrative de l'assemblée.

De même le PNUD a apporté son soutien tout en facilitant le dialogue national sur la constitution. A cet égard, il a appuyé un groupe de travail spécifique chargé des relations avec les citoyens et la société civile pour faciliter l'interaction entre l'assemblée et les autres auteurs du processus constitutionnel. Aussi le PNUD a contribué à l'organisation d'une consultation nationale sur la constitution avec plus de 300 organisations de la société civile en s'étendant au 24 gouverneras du pays. Cette consultation a été couronnée par l'élaboration d'un rapport de synthèse des recommandations qui a été transmis à l'ANC. Le dialogue avec les jeunes était une priorité pour le PNUD. Il a abouti à la publication d'une enquête nationale sur les attentes des jeunes à l'égard de la constitution et de la période transitoire.

* Le renforcement des capacités de l'assemblée

Le projet participe au renforcement des capacités de l'Assemblée pour établir les bases d'un parlement efficace, transparent et accessible durant la phase transitoire et dans le futur. Cet objectif a été mené à travers, d'une part, la familiarisation des membres de l'Assemblée avec le fonctionnement des parlements démocratiques d'autre part, la modernisation des infras-

structures d'information et de communication²⁰.

* Appui à la contribution de la société civile au dialogue national

La contribution de la société civile au dialogue national, sur le processus constitutionnel durant la période transitoire est indispensable, afin de refléter les attentes des citoyens. A cet effet le projet a formé les acteurs de la société civile sur les techniques du dialogue et de construction du consensus. De même, il a apporté un appui technique et financier à 18 initiatives portées par les organisations de la société civile en matière de dialogue constitutionnel. Voici, un tableau²¹ qui illustre dix projets portant sur le dialogue constitutionnel avec les OSC tout en indiquant les zones cible.

Projets portant sur le dialogue constitutionnel		
Association	Nom du projet	Zone cible
AC Gafsa	Les attentes de la femme et le processus constitutionnel	Gafsa
Albawaba	Pour un débat sur la constitution	Gabes
Destourna	Pensons notre constitution	Tout le pays
Centre Ofiya	Initiative citoyenne pour le dialogue constitutionnel	Sousse, Gafsa et Jendouba
Club UNESCO-ALESCO	Coalition tunisienne pour le dialogue constitutionnel : ANA TOUNSI	Tout le pays

²⁰ Le projet a établi un état des lieux et élaboré des propositions pour mettre en place un système d'information et de communication adapté aux activités de l'Assemblée pour renforcer l'efficacité et la transparence de son travail.

²¹ *La société civile en action*, Bulletin trimestriel du PNUD n°1, 2013

CSID	Fostering Constructive Political Discourse and Building national Consensus around the Constitution	Tout le pays
Femmes et leadership	Aujourd'hui étudiantes demain leaders	9 gouverneras
Forum El Jehad	Forum du dialogue constitutionnel	15 gouverneras
Lam Echaml	Campagne tunisienne d'appropriation régionale citoyenne de la constitution	Tout le pays
LCL Tataouine	Pour une Constitution tunisienne démocratique	Tataouine

Il est aussi à noter que l'ONU n'était pas l'acteur international exclusif pour l'appui du processus constitutionnel et parlementaire en Tunisie. A cet égard on peut souligner le soutien de l'UE à la Tunisie à travers le développement d'une coopération parlementaire notamment à travers le soutien à l'assemblée parlementaire, la mise en place d'une commission parlementaire mixte entre le parlement européen et le parlement tunisien, le renforcement de la coopération et du partenariat entre le parlement tunisien et l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée et le renforcement des échanges entre des partis politiques et groupes parlementaires de la Tunisie et de l'UE²². Cependant, l'appui de l'ONU est complètement absent au processus constitutionnel en Egypte surtout que cette dernière n'a pas choisi d'élaborer une constitution post révolutionnaire émanant d'un consensus entre les différents partis politiques et les organisations de la société civile. Elle s'est contentée uniquement

²² Relations Tunisie-Union Européenne : Un Partenariat Privilégié Plan D'action 2013-2017 http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press_corner/plan_action_tunisie_ue_2013_2017_fr. consulté le 20-08-2013

d'apporter des amendements à la constitution de 1971. En effet, le 13 février 2011, la constitution est provisoirement suspendue. Une révision de la constitution a été soumise au référendum le 15 décembre 2012²³.

Paragraphe 2 : La consolidation de l'Etat de droit :

Les activités menées par l'ONU au niveau national en faveur de l'état de droit s'articule autour de huit principes directeurs²⁴ et six conditions propices²⁵ pour le renforcement de l'état de droit²⁶.

Ce pole est ciblé sur le processus de justice transitionnelle, la réforme de la justice et

²³ Cette révision était le résultat d'un processus chaotique. Plus de 22 membres de l'Assemblée constituante ont démissionné pendant les travaux pour protester contre la nature partisane et religieuse du document. La rédaction a été entièrement dominée par les islamistes, Frères musulmans et salafistes.

²⁴ 1) Fonder l'assistance prêtée sur les normes et règles internationales. 2) Tenir compte du contexte politique. 3) Fonder l'assistance sur la situation spécifique du pays concerné. 4) Promouvoir les droits fondamentaux et une même justice pour les deux sexes. 5) Garantir la maîtrise nationale. 6) Soutenir les partisans locaux de la réforme. 7) Appliquer une démarche stratégique cohérente et intégrée. 8) Agir en coordination et nouer des partenariats de façon productive.

²⁵ 1) Une constitution ou un dispositif équivalent. 2) Un cadre juridique effectivement appliqué. 3) Un système électoral. 4) Des institutions (justice, gouvernance, sécurité et droits de l'homme). 5) Des processus et mécanismes de justice transitionnelle. 6) Des citoyens et une société civile qui contribuent au renforcement de l'état de droit

²⁶ Note d'orientation du secrétaire général, aide à la consolidation de l'état de droit : l'approche de l'ONU, avril 2008, http://www.unrol.org/files/SG%20Guidance%20Note%20on%20UN%20Approach-ROL_FRENCH. Consulté le 20-08-2013

celle du secteur de la sécurité. Or, ces deux axes ne représentaient pas une priorité du processus transitionnel de l'Etat égyptien c'est pour cela l'appui de l'ONU en la matière est assez timide. Ce qui n'est pas le cas pour la Tunisie.

1) Le soutien à la réforme du secteur de la justice et au processus de justice transitionnelle en Tunisie :

Le PNUD a élaboré une stratégie de transition incluant l'appui au processus de justice transitionnelle et à la réforme judiciaire²⁷. A ce titre le PNUD a développé en partenariat avec le *Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme*(HCDH), un projet d'appui aux priorités nationales en mettant l'action sur la liaison entre la justice transitionnelle et la réforme du secteur judiciaire pour consolider l'Etat de droit.

D'après le rapport annuel du PNUD de 2012, ce projet a pu atteindre les résultats suivants :

*L'élaboration d'une vision stratégique de la réforme de la justice en développant, d'une part, un plan stratégique du ministère de la justice pour la période 2012- 2016. Il est structuré sur 4 axes principaux à savoir : la gestion de la réforme, la révision du cadre législatif, la mise à niveau du cadre institutionnel et le renforcement du partenariat et de la communication. D'autre part, le projet du PNUD a élaboré un document de vision stratégique pour la réforme de la justice sur la base de consultations nationales destinées à recueillir et analyser les préoccupations des parties prenantes.

²⁷ Ce projet s'étend de mai 2012 jusqu'à mai 2014. IL est élaboré avec les partenaires nationaux suivant : le ministère de la justice et le ministère des droits de l'homme et de la justice transitionnelle. Le budget qui lui a été consacré est d'une estimation de 3 158 000\$ avec la contribution du Norvège, la Belgique, la Roumanie, le PNUD et le HCDH

*Le renforcement des capacités du Ministère de la Justice à travers la formation des Magistrats et l'installation d'un système de gestion de base de données visant à doter le ministère d'une gestion efficace et sécurisée des données.

*L'initiation du processus de justice transitionnelle dans le cadre d'une approche consensuelle : Dans ce cadre un dialogue national sur la justice transitionnelle a été initié avec la participation des victimes. De même, un projet de loi portant création d'une instance indépendante a été élaboré et transmis à l'Assemblée.

*Le renforcement des capacités des instances de justice transitionnelle : A cet égard, un programme de formation et de renforcement des capacités en matière de justice transitionnelle a été développé et mis en œuvre. En plus, un accompagnement des initiatives de la société civile en matière de justice transitionnelle a été adopté tout en sélectionnant dix OSC pour sensibiliser l'opinion et encadrer les victimes en leur apportant une assistance au niveau juridique et administratif. Le tableau²⁸ ci-joint illustre le nom du projet et les zones cible.

Projets portant sur la justice transitionnelle		
Association	Nom du projet	Zone cible
INSAF	Victimes de Barraket Essahel : Lumières sur l'invisible	Tout le pays
TAABIR	Témoins oculaires	Tout le pays
TOUNISSIET	Carrières de femmes en otages	Grand Tunis
ATDD	Plaidoyer et soutien à la découverte de	21 gouverneras

²⁸ - La société civile en action, Bulletin trimestriel du PNUD n°1, 2013

	la vérité	
ATTF	Une société civile qui renforce les règles de bonne gouvernance	Tout le pays
CESIDE	Elaboration de base de données des victimes en Tunisie	Tout le pays
EL KARAMA	Formation, sensibilisation et diffusion du concept de la justice transitionnelle	Nabeul
KWAKIBI	Renforcement des capacités des acteurs de la justice transitionnelle	9 gouverneras
KHALDOUNIA	De l'art pour la mémoire	Sfax et Kasserine
OTC	L'assemblée de la justice transitionnelle	Tout le pays

Parallèlement au soutien du PNUD pour la réforme de la justice, un appui de l'UE a été fourni pour contribuer à la réforme de la justice. A cet égard un programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ)²⁹ a été lancé pour une période qui s'étend de 2012 jusqu'à 2017. De même un programme de renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA)³⁰ a été lancé

²⁹ Ce programme a pour objectif de renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice, d'améliorer l'accès à la justice et au droit enfin de moderniser le système pénitentiaire.

³⁰ Ce programme contribue à la performance du système judiciaire en consolidant l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme à travers : la mise en place d'une nouvelle IPSA répondant aux contextes actuelles de la transition et le passage vers un état de

pour une période de 24 mois³¹. Enfin un jumelage d'appui à la modernisation du tribunal administratif a été lancé pour une période de 6 mois³². Il vise à appuyer le renouvellement organisationnel des structures de recherches et à la modernisation de l'infrastructure informationnelle du TA.

2) Le soutien à la réforme du secteur sécuritaire :

Dans sa volonté, de mettre en place des services de sécurité républicains et entièrement respectueux des droits humains, le Ministère de l'Intérieur a initié une coopération avec le PNUD en matière d'appui à la réforme du secteur de la sécurité, plus particulièrement avec les services de Police³³. Il vise à appuyer le ministère dans la révision du cadre juridique applicable, d'élaborer des modules de formation et manuels de procédures opérationnelles (SOPs) conformes aux droits de l'Homme et aux standards internationaux en la matière et d'initier la réflexion sur l'amélioration des relations entre les services de police et le citoyen. De même il vise à renforcer les capacités des forces de sécurité à travers la formation et le renforcement de la gestion des ressources humaines, l'amélioration des relations entre les forces de sécurité et la population et l'orientation vers une approche de service public. Cet appui inclut, également,

droit et la consolidation du dispositif de formation de l'IPSA.

³¹ De décembre 2011 jusqu'à décembre 2012

³² Janvier-juillet 2012

³³ Le projet initial, mis en œuvre entre août 2011 et septembre 2012 et juillet 2013, est assuré par le PNUD et Japon avec la collaboration du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur.

un soutien spécifique à la prévention, la préparation et la réponse aux crises³⁴.

L'UE a continué son appui pour la réforme du secteur sécuritaire qui a débuté avant la révolution et ce dans le cadre du programme Euromed Police III. Ce projet est mis en œuvre pour une période qui s'étend de 2011 jusqu'à 2014. Il vise à soutenir le dialogue politique et de sécurité pour la coordination opérationnelle dans la région. Il se concentre sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme, le trafic d'être humain, les crimes financiers, le trafic de drogue... tout en développant des liens plus étroits entre les politiques et le système judiciaire au sein de l'UE et des pays partenaires méditerranéens.

Il est à noter que la contribution de l'EU à la réforme aussi bien du secteur sécuritaire que du secteur de la justice existait déjà avant la révolution et s'est renforcée de plus après le 14 janvier. En effet son action en la matière s'inscrit dans le cadre d'un partenariat euro-méditerranéen qui est en relation étroite avec la justice européenne et la sécurité d'une part et les citoyens européens d'autre part.

Paragraphe 3 : La gouvernance administrative et intégrité :

Ce pôle inclut la modernisation de l'administration et l'amélioration du service public, la lutte contre la corruption et le renforcement des mécanismes de transparence et de gestion publique et enfin, l'appui à la gouvernance locale.

1) L'appui à l'établissement d'un système national d'intégrité en Tunisie

³⁴ Voir, Le PNUD et le Japon financent la réforme du secteur de la sécurité en Tunisie, <http://www.businessnews.com.tn/le-pnud-et-le-japon-finacent-la-reforme-du-secteur-de-la-securite-en-tunisie,520,39225,3>. Consulté le 01-09-2013

En Tunisie, la corruption a constitué l'une des causes les plus profondes de la révolution du 14 janvier. Les transformations politiques récentes constituent une opportunité pour s'engager à lutter contre ce fléau tout en essayant d'entamer des réformes d'envergure en la matière et en élaborant une stratégie nationale³⁵. Cependant, l'expérience limitée des institutions concernées et les défaillances juridiques constituent un handicap qui affaiblit la capacité de Tunisie à remplir ses engagements. Dans ce cadre le renforcement de la transparence ainsi que la mise en œuvre de la CNUCC constituent l'une des priorités de la période transitoire pour lesquelles le PNUD s'est engagé à travers son projet « L'appui à l'établissement d'un système national d'intégrité en Tunisie »³⁶. Selon Mme Oumama Ennaifar³⁷, l'approche privilégiée pour réaliser ce projet est à la fois participative et collaborative afin d'instaurer un dialogue inclusif associant toutes les parties concernées. A cet égard, le projet soutient les initiatives des organisations de la société civile OSC contribuant à la lutte contre la corruption. Le tableau³⁸ suivant constitue une illustration des sept projets appuyés par le PNUD

³⁵ Au cours de l'année 2012, la Tunisie a procédé à l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC)

³⁶ Ce projet s'étend de l'année 2013 jusqu'à 2016. Il est mené par le PNUD avec la collaboration de deux partenaires nationaux à savoir : le ministère de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et l'instance nationale de lutte contre la corruption. Le budget qui lui a été réservé est d'une estimation de 3 797 000\$ avec la contribution de la Suède, du Royaume-Uni, le Japon et le PNUD.

³⁷ La responsable chargée du programme « *lutte contre la corruption* »

³⁸ - *La société civile en action*, Bulletin trimestriel du PNUD n°1, 2013

en collaboration avec l'OSC tout indiquant les zones cibles.

Projets relatifs à la lutte contre la corruption		
Association	Nom du projet	Zone cible
ISF	Autonomisation des acteurs sociaux pour la lutte contre la corruption	9 gouverneras
I Watch	Citoyens contre la corruption	6 gouverneras
JCI	Formation sur la convention des Nations Unies contre la corruption	Tout le pays
Sawty Gafsa	Unis contre la corruption	Gafsa
Touensa	Mise en réseau des associations de transparence et d'intégrité	Tout le pays
ATLUC	Le centre d'information et de soutien des victimes de la corruption	Tout le pays
FUT	Corruption à l'université tunisienne : diagnostic, formation et prévention des risques de la corruption.	Tout le pays

Selon le rapport du PNUD de 2012, on a pu relever que la phase préparatoire du projet (2011- 2012) a permis de développer une feuille de route pour élaborer une stratégie nationale contre la corruption. De même le projet a pu participer à la formation d'une plate-forme de dialogue et de coordination réunissant 30 représentants des structures en charge de la lutte contre la corruption. Aussi, un examen de la mise en œuvre de la CNUCC a été engagé à

travers un processus participatif. Enfin, des campagnes de sensibilisation à la lutte contre la corruption ont été réalisées à travers la télévision, les radios et les médias électroniques.

L'UE a contribué aussi au renforcement de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption à travers son projet intitulé : Programme Sud : « *Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional* ». Il vise le renforcement des capacités de l'*Instance nationale de Lutte contre la Corruption* (INLUCC), des capacités de l'administration et soutien à la réalisation d'analyses sectorielles, la formation spécialisée et multidisciplinaire du personnel de l'INLUCC, des juges, des procureurs et des agents de la police judiciaire sur la conduite des affaires liées au crime économique et à la corruption enfin la fourniture d'outils et de méthodologies par l'organisation de formations et l'échange de bonnes pratiques en soutien au déploiement des cellules de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption créées dans chaque ministère et administration, y compris au niveau local³⁹.

2) La cour des comptes : Outil de transparence et de confiance dans la gestion publique

La cour des comptes, comme institution supérieure de contrôle devant être indépendante, était consciente du changement qu'il fallait entreprendre pour participer à l'amélioration de la gestion des finances publiques tout en incitant et en appuyant les pouvoirs publics à engager des réformes nécessaires en la matière. A cet égard la cour a contribué à l'élaboration

³⁹ *Programme Sud - Composante 2, Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption* (SNAC),

http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption/projects/snac/snac_default_fr.asp?toPrint=yes&; consulté le 20-08-2013.

d'un plan stratégique précisant sa mission, sa vision, ses valeurs et son plan d'action tout en sollicitant le soutien du PNUD. Le projet⁴⁰ bilatéral entre la cour des comptes et le PNUD est intitulé « *La cour des comptes : Outil de transparence et de confiance dans la gestion publique* ». Il est à signaler que cette position de la cour n'était pas le fruit de la révolution du 14 janvier puisque le projet s'est lancé en 2009 pour une durée de quatre ans.

Durant cette période, et selon le rapport annuel du PNUD de 2012, quatre résultats ont pu être atteints. En effet les capacités de la cour et de ses partenaires ont été renforcées à travers la réalisation d'une étude sur l'organisation du système de contrôle des finances publiques et le positionnement de la cour s'agissant du contrôle de conformité, de l'évaluation, de l'audit juridictionnel...). Un effort a été fourni pour l'amélioration de la communication externe⁴¹ et interne⁴². En plus, le projet « *La cour des comptes : Outil de transparence et de confiance dans la gestion publique* » a favorisé une contribution active de la cour aux réseaux régionaux pour la promotion des principes de transparence et d'intégrité à travers la participation de la cour aux réunions et travaux de l'INTOSAL et l'ARABOSAL qui ont contribué à des cycles de formation. De même, un système⁴³ qualité spécifique à la cour a

⁴⁰ Le budget de ce projet est d'une estimation de 800 000\$ avec la contribution du gouvernement tunisien et du PNUD

⁴¹ La communication externe de la cour se déroulera par l'organisation de conférences de presse sur les rapports, la refonte du site web de la cour et la publication des rapports.

⁴² La communication interne s'est améliorée grâce à l'établissement d'un intranet

⁴³ Ce système a été développé à travers, d'une part, le renforcement d'une partie des équipements du centre de formation et des actions de formation sur l'audit informatique, d'autre part l'organisation

été développé sur la base d'un référentiel des procédures. En fin, ce projet a pu établir une stratégie de gestion active du capital humain de la cour en organisant un atelier sur la gestion des ressources humaines.

L'UE a aussi appuyé un projet de renforcement des capacités institutionnelles de la cour des comptes pour une période de 30 mois qui a débuté en décembre 2011. Il vise à renforcer l'efficacité et l'efficience du système de contrôle des finances publiques pour mieux participer au respect des principes de bonne gouvernance et à l'amélioration des performances de l'action publique.

Conclusion

-1) En ce qui concerne l'appui de l'ONU au processus transitionnel en Tunisie et Egypte : Le soutien du système de l'ONU au processus transitionnel en Tunisie n'était pas identique à celui de l'Egypte surtout que les deux processus étaient lors et déjà différents : En Tunisie le processus est orienté par les OSC en combat permanent avec le gouvernement et l'ANC pour un minimum de consensus. En Egypte le processus est guidé par la commission supérieure de l'armée. D'autant plus qu'aussi bien le peuple tunisien, son gouvernement que son ANC sont ouverts au soutien des acteurs internationaux et notamment de l'ONU ou bien en sollicitant son appui ou bien en acceptant son aide. Ce qui n'est pas le cas du gouvernement égyptien qui reste, même après sa révolution, fermé au système des NU en ce qui concerne l'établissement de la démocratie et plus ouvert à ce système s'agissant du développement durable.

-2) En ce qui concerne l'appui de l'ONU au processus transitionnel en Tunisie et celui de l'UE : S'agissant des trois pôles d'intervention du système des Nations

d'un colloque international sur le référentiel qualité de la cour des comptes.

Unies pour soutenir le processus transitionnel en Tunisie, on a pu soulever l'appui si important aux OSC au point que le PNUD l'a qualifié comme un appui ayant « *une dimension transversale* ». En effet, le PNUD continue à accompagner le développement de la société civile tunisienne à travers le renforcement de ses capacités, afin de s'assurer qu'elle puisse participer pleinement son rôle dans les processus transitionnel et de développement. Dans ce cadre le Représentant Résident du PNUD, a espéré à travers le bulletin « *La société civile en action* » donner sur une base trimestrielle « *une meilleure visibilité aux différentes initiatives de la société civile contribuant au dialogue national durant la transition* ». Or, cet appui à la société civile tunisienne pendant la transition n'était pas exclusif au système des Nations Unies. L'UE a aussi soutenu la société civile non seulement en partenariat avec le PNUD pour quelques projets mais aussi en adoptant des projets qui lui sont propres. A cet égard on peut noter que l'UE a lancé un projet intitulé « *Programme d'appui à la société civile en Tunisie (PASC Tunisie)* »⁴⁴ qui vise à renforcer la contribution effective des OSC au dialogue politique, à la consolidation de l'état de droit, à la démocratisation et au développement socio-économique en Tunisie. Un autre projet a été soutenu selon une contribution⁴⁵ exclusive de l'UE, intitulé « *Renforcement des capacités associatives (ARCA)* »⁴⁶.

⁴⁴ Ce projet s'étend sur une période qui dure de 2012 jusqu'à 2016 avec une contribution exclusive de l'UE qui est d'une estimation de 7 000 000\$.

⁴⁵ 100 000\$ pour une période qui dure de juillet 2011 jusqu'au juillet 2013.

⁴⁶ Ce projet vise la création de capacités minimales chez les jeunes associations naissantes essentiellement dans six régions défavorisées de l'arrière Pays. Enfin, un projet intitulé « Contribuer au renforcement des capacités de la société civile pour un débat plus démocratiques au niveau national et dans le cadre du partenariat Euro-méditerranéen et de l'Union pour la Méditerranée » déjà lancé en 2009

Par ailleurs, il est à noter que l'implication active de la société civile dans le dialogue sur le processus démocratique et le développement traduit ainsi une forte demande de la citoyenneté, notamment de la part des jeunes. Cet acteur pionnier du soulèvement populaire était le centre d'appui du Système des Nations Unies. Dans ce cadre le PNUD a mené une enquête nationale sur les attentes des jeunes à l'égard du processus constitutionnel et de la transition démocratique en Tunisie pour savoir plus sur les aspirations et les attentes des jeunes sur le processus transitionnel. Cette enquête a été munie par un rapport de synthèse ⁴⁷ qui représente « *une mine d'informations aussi bien pour l'ANC dans l'élaboration de la constitution, que pour le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre des politiques appropriés* »⁴⁸. L'UE a aussi contribué à renforcer la place des jeunes dans le débat démocratique en Tunisie à travers un projet qui a été lancé le quatre novembre 2011 pour une période de 18 mois. Ce projet vise à relever deux défis. Le premier est de soutenir la participation des jeunes. Le deuxième concerne le besoin d'accroître la participation des jeunes au processus démocratique avec les institutions étatiques et gouvernementales. De même le *programme régional Euro-Med Jeunesse Phase IV* lancé en juillet 2010 continue à poursuivre ses objectifs même après la révolution.

Ainsi, l'appui de la communauté internationale et notamment de l'ONU et de l'UE au renforcement de la société civile et particulièrement des jeunes contribue à déployer les principes de la bonne

continue de se renforcer après la révolution. En 2012, il a mis en place un groupe national de coordination.

⁴⁷ Il date du 1^{er} avril 2013

⁴⁸ Voir la conclusion du rapport de synthèse du 1^{er} avril 2013, p. 37

gouvernance⁴⁹ voire de la concertation⁵⁰ qui constituent les pallies d'une Démocratie. Or, le terme « démocratie » est souvent employé de manière interchangeable pour trois concepts différents qui sont : la démocratie en tant que processus, la démocratie en tant qu'état ou condition et la démocratie en tant que résultat⁵¹. A cet égard on peut souligner qu'aussi bien l'ONU que l'UE contribue d'atteindre l'objectif qui consiste à établir la démocratie en Tunisie postrévolutionnaire tout en promouvant le processus démocratique, le moyen approprié pour atteindre la démocratie comme état. D'ailleurs, leurs efforts conjugués au processus transitionnel pour l'établissement de la démocratie en Tunisie leur confère la qualité d'un partenaire voire d'un acteur du processus transitionnel.

Cependant deux différences de taille sont à signaler. La première est d'ordre matériel et la deuxième est d'ordre intentionnel. S'agissant de la première différence, il est à signaler que si l'ONU est un acteur du processus transitionnel contribuant essentiellement à travers les stratégies, les formations et les aides techniques ; l'UE est

⁴⁹ Ce terme désigne un mouvement de « *décentrement* » de la réflexion, de la prise de décision, et de l'évaluation, avec une multiplication des acteurs impliqués dans la décision ou la construction d'un projet. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes.

⁵⁰ Ce terme désigne l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun. La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explicitation des points de vue de chacun.

⁵¹ Ces trois concepts ne s'excluent pas mutuellement, et ne sont pas contradictoires; au contraire, ils se situent sur le même plan.

un acteur contribuant au processus transitionnel non seulement à travers des aides techniques (les stratégies et les formations) mais aussi à travers les aides financières⁵² qui lui confèrent la qualité d'un bailleur de fonds. Or, ayant cette qualité, l'appui de l'UE au processus transitionnel serait-il conditionné comme c'est le cas de la BM, FMI et tous les autres bailleurs de fonds ? Cette question serait à poser en ce qui concerne l'ONU, même si elle n'est pas un bailleur de fonds. Autrement dit l'appui de l'ONU par exemple aux acteurs de la société civile serait-il neutre ? Quels critères utilise-t-elle pour soutenir les organisations de la société civile ? Soutient-elle les organisations de l'extrême droite et celles de l'extrême gauche de la même manière⁵³ ?

La deuxième différence consiste à creuser dans l'intention d'appui de chacune des organisations, en se basant sur la définition et les objectifs de chacune d'entre elles. En effet, si l'ONU est définie comme une institution internatio-

⁵² Selon le rapport sur la coopération Union-Européenne – Tunisie 2012, Laura Baeza ambassadeur chef de délégation de l'UE en Tunisie a affirmé « l'année 2012 a été une année record historique pour l'UE en terme d'engagements financiers (210 millions \$) et de décaissements (144,8 million \$) en Tunisie.... » On peut citer par exemple :- L'appui à la gestion budgétaire par objectif qui prévoit le transfert de trois tranches de 10 000 000\$ au trésor tunisien en fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme. - Appui financier au programme du PNUD s'agissant des élections, des réformes constitutionnelles, judiciaires administratif et sécuritaires.

⁵³ D'après le bulletin du PNUD n°1, janvier, février, mars 2013 j'ai pu constater que le choix du PNUD des organisations à soutenir ne comptait pas des associations à tendances islamistes ou salafistes.

nale universelle⁵⁴ ayant pour finalité l'établissement de la paix, ses objectifs sont de faciliter la coopération, la sécurité internationale, le développement économique, le progrès social, les droits de l'homme et la réalisation à terme de la paix mondiale⁵⁵ ; l'UE est une organisation internationale régionale qui est définie comme une union politique et économique⁵⁶. Elle s'attache à garantir la paix et la stabilité en Europe tout en affirmant sa place sur la scène internationale pour mieux contribuer à la paix et au développement dans le monde tout en s'engageant à contribuer à un véritable multilatéralisme fondé sur une ONU forte. Ainsi une Commission intitulée «*L'Union européenne et les Nations unies: le choix du multilatéralisme*», a été créée et constitue bien un grand dynamisme entre les deux organisations⁵⁷ notamment en période de crise⁵⁸. A cet égard, l'appui de l'UE au processus transitionnel implique-t-il essentiellement la promotion de la paix, la sécurité et le développement économique en Europe à travers son partenariat avec les pays méditerranéens dont la Tunisie ou bien la promotion de la paix, la sécurité et le développement dans le monde d'une façon générale ? Autre-

⁵⁴ L'ONU est une organisation internationale regroupant, à quelques exceptions près, tous les États de la planète.

⁵⁵ Voir le préambule et l'article premier de la charte des Nations Unies.

⁵⁶ Voir buts et objectifs de l'UE, <http://fr.euabc.com/word/743>

⁵⁷ Voir, « Vue d'ensemble de la relation entre l'UE et l'ONU »,

http://www.europa.eu/documents/infopack/fr/EU-UNBrochure-1_fr.pdf

⁵⁸ la présente analyse montre bien cette coopération

ment dit, l'UE soutient-elle le processus transitionnel en Tunisie de la même manière qu'au Yémen qui n'est pas un pays méditerranéen ?

Liste des abréviations

- ANC : Assemblée Nationale Constituante
- ARCA : Renforcement des capacités associatives
- BM : Banque Mondiale
- CNUCC : Convention des Nations Unies Contre la Corruption
- FMI : Fond Monétaire International
- HCDH : Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- IFES : International Foundation For Electoral System
- INLUCC : Instance nationale de Lutte contre la Corruption
- ISIE : Instance Supérieure Indépendante des Elections
- ISPA : l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat
- ONG : Organisation non gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OSC : Organisation de la Société Civile
- PARJ : Programme d'Appui à la Réforme de la Justice
- PNUD : Programme des nations Unies pour le Développement
- UE : Union Européenne
- STT : Stratégie de Transition en Tunisie

Bibliographie

- « Appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles en Tunisie » Rapport du PNUD 2012
- La société civile en action, Bulletin trimestriel du PNUD n°1, 2013
- Rapport de résultat : « Enquête nationale sur les attentes des jeunes à l'égard du processus constitutionnel et de la transition démocratique en Tunisie »

- Rapport de synthèse « Enquête nationale sur les attentes des jeunes à l'égard du processus constitutionnel et de la transition démocratique en Tunisie »
- Arab Development challenges report 2011, UNDP
- Arab Development challenges report 2012, UNDP
- Europa, Edition spéciale - Janvier 2012 - Bulletin d'information de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie
- Résolution de l'Assemblée générale (A/55/L.2), <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>
- Résolution de l'Assemblée générale A/60/L.1, http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/docs/wsoutcome2005_fr.pdf
- Relations Tunisie-Union Européenne : Un Partenariat Privilégié Plan D'action 2013-2017, http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/press_corner/plan_action_tunisie_ue_2013_2017_fr.
- Note d'orientation du secrétaire général, aide à la consolidation de l'état de droit : l'approche de l'ONU, avril 2008, http://www.unrol.org/files/SG%20Guidance%20Note%20on%20UN%20Approach-ROL_FRENCH.
- Le PNUD et le Japon financent la réforme du secteur de la sécurité en Tunisie, <http://www.businessnews.com.tn/le-pnud-et-le-japon-finacent-la-reforme-du-secteur-de-la-securite-en-tunisie,520,39225,3>
- Programme Sud - Composante 2, Promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption (SNAC), http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/corruption/projects/snac/snac_default_fr.asp?toPrint=yes&
- Buts et objectifs de l'UE, <http://fr.euabc.com/word/743>
- « Vue d'ensemble de la relation entre l'UE et l'ONU », http://www.euun.europa.eu/documents/infopack/fr/EU-UNBrochure-1_fr.pdf

Salma Besbes is currently pursuing her PhD at the Faculty of Legal, Political and Social Sciences at the University of Carthage in the field of International Law and International Relations. She holds an M.A. in Political Sciences. She is also teaching human rights at the University of Kairouan. She is Research Fellow of the German-Tunisian Partnership "Tunisia in Transition" (TiT) in 2014 and can be contacted at [besbes.salma\[at\]yahoo.fr](mailto:besbes.salma@yahoo.fr)